Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22/12/2005 - Convocation du 15/12/2005

Convocation affichée le : 16/12/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY

Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Présents: M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;

Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FERNANDES; M. MACHURAT; Mle MILLET; M.

BELLOT

Absents représentés: M. CHRETIN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme WYMANN

(pouvoir à Mme BOUHEY); Mme PERRIN (pouvoir à Mme ZUILI)

Absents excusés: Mme BERRA; M. FORGET; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Ref: CC

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 25

Objet : Centre aéré - Demande de subventions

La commune réalisera avant l'été 2006 les travaux nécessaires au fonctionnement du centre aéré dans les anciens vestiaires du centre nautique.

Cette opération, déjà évoquée devant le conseil municipal, peut bénéficier tant du fait de sa nature que par rapport au public accueilli, de financements de la part de la Caisse d'Allocations Familiales. En effet, la CAF soutient les actions des communes assurant le développement des activités en direction des enfants en dehors du cadre scolaire.

Le taux d'aide sollicité au niveau le plus élevé possible devrait être de l'ordre de 20 %.

Il convient de signaler que le Conseil Général participera déjà pour 10 % au financement de cet investissement.

La présente demande ne concerne, dans l'immédiat, que la restructuration et l'aménagement des locaux. Un projet sera prochainement proposé à l'assemblée pour la réalisation des espaces extérieurs d'activités environnants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal
- CONSIDERANT que l'aménagement dans les vestiaires de l'ancienne piscine des locaux du centre aéré communal (CLSH) est d'intérêt général, le site présentant, au coeur de la ville, de multiples intérêts pour l'accueil, l'occupation et la distraction des enfants à accueillir,
- CONSIDERANT que ce projet est susceptible d'obtenir, outre le financement au taux de 10 % une participation significative de la CAF,
- CONFIRME la volonté communale de procéder à l'aménagement du centre aéré de la commune dans les anciens vestiaires de la piscine municipale, locaux désaffectés aujourd'hui, situés sur un terrain communal à proximité de l'hôtel-de-ville,
- DIT que la réhabilitation projetée représente un réaménagement total de 732,80 m² dont 620,80 m² à l'usage exclusif du centre aéré,
- NOTE que l'estimation actuelle du coût des travaux s'élève à 701 090,42 € auxquels il convient de rajouter au taux de 9,5 % les honoraires prévisibles de la maîtrise d'oeuvre et précise que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal à l'article n° 2313 (opération 0061),
- SOLLICITE en conséquence, au taux le plus élevé possible, une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, sur la base du montant HT de l'investissement spécifiquement prévu pour le centre aéré,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme, NEUVILLE-SUR-SAÔNE, Le 22 décembre 2005 Le Maire, Paul LAFFLY.